

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-RICI-20-20-03/02/2021

Date de publication : 03/02/2021

**BIC - Réductions et crédits d'impôt - Réduction d'impôt - Réduction
d'impôt pour l'acquisition d'un trésor national**

Positionnement du document dans le plan :

L'[article 29 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020](#) a abrogé la réduction d'impôt pour l'acquisition d'un trésor national codifiée à l'[article 238 bis-0 AB du code général des impôts](#) pour les opérations pour lesquelles le compromis de vente ou le contrat de vente n'a pas été signé à la date du 1^{er} janvier 2020.



AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées du document ».